

AVIS DE CONVOCATION 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

MARDI 4 JUIN 2013 À 15H00

Palais des Congrès de Paris
2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris



ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Vous êtes convié à l'Assemblée Générale Mixte d'Arkema

LE MARDI 4 JUIN 2013, À 15 HEURES

au Palais des Congrès de Paris
2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris

Si vous souhaitez y assister, vous êtes invité à vous présenter à partir de 14 heures muni de votre carte d'admission ou de votre attestation de participation.

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	4
ARKEMA EN 2012	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉOLUTIONS	17
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	27



Les communiqués de presse et toutes les informations utiles aux actionnaires, y compris la documentation liée à cette Assemblée Générale, sont disponibles sur www.finance.arkema.com.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service de Communication Financière d'Arkema au : **N°Vert 0 800 01 00 01**.

Ce service est accessible depuis l'international au : **+ 33 (0)1 49 00 74 63**

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ARKEMA



“ En participant au vote de l'Assemblée, vous prenez part aux décisions importantes concernant l'avenir d'Arkema. ”

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale d'Arkema qui se tiendra **le mardi 4 juin 2013**.

L'Assemblée Générale reste un moment privilégié d'information et d'échanges et vous permet, par votre vote, de prendre une part active aux décisions importantes pour votre Groupe.

Cet événement sera l'occasion de revenir sur la transformation du Groupe, sur notre stratégie de croissance ciblée et sur notre ambition pour 2016 de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés, ambition que nous avons présentée lors d'une Journée Investisseurs organisée en septembre 2012 à Paris.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et la présentation des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Il vous est notamment proposé d'approuver la distribution d'un dividende de 1,80 euro par action représentant un taux de distribution de 25 % du résultat net courant des activités poursuivies de l'exercice, en ligne avec l'objectif du Groupe de distribuer à terme environ 30 % de son résultat net courant.

Nous vous proposons également de renouveler, pour quatre ans, les mandats d'administrateur de Messieurs Bernard Kasriel, Thierry Morin, Marc Pandraud et Philippe Vassor, qui continueront de nous faire bénéficier de leur longue expérience de différents secteurs et de leurs compétences pointues dans de nombreux domaines. Nous vous proposons également de ratifier la cooptation de Madame Victoire de Margerie. Son expérience acquise dans différentes fonctions industrielles opérationnelles en France et à l'étranger et en tant qu'administrateur de sociétés cotées en France et à l'étranger constitueront de véritables atouts pour notre Conseil.

Enfin, vous trouverez également dans cette brochure, un rappel des résultats 2012, des perspectives de notre Groupe et de la composition de notre Conseil d'administration.

En espérant vivement vous compter par mi nous, je tiens à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité.

Thierry Le Hénaff
Président-directeur général

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'Assemblée Générale Mixte* se tiendra le **mardi 4 juin 2013 à 15 heures** au Palais des Congrès, Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris. Les actionnaires seront accueillis à partir de 14 heures.

La participation à l'Assemblée Générale est réservée aux actionnaires d'Arkema quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pour participer à l'Assemblée nous devons donc nous assurer que vous êtes actionnaire d'Arkema 3 jours ouvrés avant la date de l'Assemblée soit le 30 mai 2013 à zéro heure, heure de Paris.

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE D'ARKEMA ?

SI VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF

Votre qualité d'actionnaire résulte de l'inscription de vos actions en compte nominatif au 30 mai 2013 à zéro heure. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire pour apporter cette preuve.

SI VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

Votre qualité d'actionnaire est certifiée par **l'attestation de participation** délivrée par votre **intermédiaire financier** (banque ou société de Bourse, qui assure la gestion de votre compte-titres sur

lequel sont inscrites vos actions Arkema) qui est votre **interlocuteur exclusif**.

Il fera parvenir l'attestation de participation avec votre demande de carte d'admission, votre formulaire de vote à distance ou votre procuration de vote à l'établissement mandaté par Arkema :

BNP Paribas Securities Services
CTS Émetteurs – Service des Assemblées
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex – France

COMMENT EXERCER VOTRE VOTE ?

SI VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous devez demander une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la case **A** du formulaire, le dater, signer, inscrire vos nom, prénom et adresse ou les vérifier s'ils figurent déjà.

Votre demande de carte devra être reçue au plus tard le 30 mai 2013. À défaut, vous pourrez vous présenter le jour de l'Assemblée muni d'une attestation de participation délivrée à partir du 30 mai 2013 par votre intermédiaire financier si vos titres sont inscrits au porteur.

SI VOUS N'ASSISTEZ PAS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous pouvez choisir l'une des trois formules suivantes proposées sur le formulaire, puis le dater et signer et y inscrire vos nom, prénom et adresse ou les vérifier s'ils figurent déjà :

- **voter par correspondance** : cochez la case **1** « je vote par correspondance » et votez pour chaque résolution. Dans ce cas, vous n'avez plus la possibilité de voter à l'Assemblée Générale ou de vous faire représenter ;
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : cochez la case **2** « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ». Dans ce cas, il sera émis en votre nom un vote favorable aux projets de résolutions présentés et agréés par le Conseil d'administration ;
- **donner pouvoir à un autre actionnaire d'Arkema, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix**, dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce : cochez la case **3** « je donne pouvoir à » et identifiez la personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée.

Vous pouvez également désigner et révoquer un mandataire **par voie électronique** en envoyant un e-mail à l'adresse **paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com**. Cet e-mail devra obligatoirement contenir le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, vos nom, prénom et adresse et les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. Si vous êtes actionnaire **au nominatif pur**, cet e-mail devra obligatoirement contenir votre numéro de compte courant nominatif et, si vous êtes actionnaire **au porteur ou au nominatif administré**, vos références bancaires.

Si vous êtes actionnaire **au nominatif pur**, vous devrez obligatoirement confirmer votre demande sur le site PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans sur la page « Mon espace actionnaire – Mes Assemblées Générales », « Désigner ou révoquer un mandat ».

Si vous êtes actionnaire **au porteur ou au nominatif administré**, vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Émetteurs – Service des Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex – France.

Pour être valablement prises en compte, les confirmations des désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Dans tous les cas, vous devez impérativement compléter le formulaire joint à cet envoi et le transmettre à votre intermédiaire financier si vous êtes au porteur, ou à BNP Paribas en utilisant l'enveloppe « T » jointe à cet effet si vous êtes au nominatif.

* L'avis de réunion préalable à cette Assemblée, prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 3 avril 2013.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Quel que soit votre choix, **seules pourront participer au vote les actions inscrites en compte** au plus tard le 3^e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le **30 mai 2013 à zéro heure**.

Pour toute cession des actions après cette date, l'attestation de participation du cédant demeurera valable et le vote sera comptabilisé au nom du cédant.

Tout actionnaire ayant voté par correspondance, adressé un pouvoir ou demandé une carte d'admission n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ?

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :

noircir la case **A** pour recevoir votre carte d'admission.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée :

noircir la case **B** pour être représenté à l'Assemblée ou voter par correspondance.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée et désirez voter par correspondance :

noircir la case **1** et suivez les instructions.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.

A QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIR COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

B Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

Utilisez le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

ARKEMA
Société Anonyme au capital de €628 772 150
Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES - FRANCE
445 074 685 RCS Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
convoquée le mardi 4 juin 2013, à 15 h 00 (heure de Paris)
au Palais des Congrès - Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris / France

COMBINED ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
to be held on Tuesday, June 4th, 2013, at 3:00 pm (Paris time),
at Palais des Congrès - Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot, 75017 PARIS / France

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only
Identifiant / Account
Nominal / Registered
Porteur / Holder
Nombre de voix / Number of voting rights

1 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
cf. au verso renvoi (2) / See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés au greffe par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou le Gérant, à l'exception de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou le Gérant, j'énonce, je vote en noircissant comme ceci la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Yes	Non/No	Abst./Abst.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A	F	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B	G	
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C	H	
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D	J	
									E	K	

2 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
cf. au verso renvoi (3) / I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING - See reverse (3)

3 **JE DONNE POUVOIR À :** cf. au verso renvoi (4) / I HEREBY APPOINT : see reverse (4)
M., Mme ou Mlle, Raisin, Surnom / My Mr or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valables que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (à ces informations figurent sur le formulaire) / Name, first name, address of the shareholder (this information is already supplied, please verify and correct, if necessary) / Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Date & Signature

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les, s'ils figurent déjà.

Quel que soit votre choix : n'oubliez pas de dater et de signer ici.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée et désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :

noircir la case **2**.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée et désirez donner pouvoir à une personne de votre choix qui sera présente à l'Assemblée :

noircir la case **3** et inscrire les nom et adresse de cette personne.



Attention : pour les actions au porteur, n'envoyez pas directement le formulaire à Arkema ni à BNP Paribas Securities Services, car il ne peut être pris en considération que s'il est accompagné d'une attestation de participation. Votre intermédiaire financier (banque ou société de Bourse) se chargera d'établir cette attestation de participation et l'enverra avec le formulaire de vote avant le 30 mai 2013 à : BNP Paribas Securities Services – CTS Émetteurs – Service des Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex – France.

ARKEMA EN 2012

CHIFFRES CLÉS 2012

Les informations mentionnées ci-dessous sont fournies sur une base consolidée et selon la nouvelle organisation d'Arkema en trois pôles (Matériaux Haute Performance, Spécialités Industrielles, Coating Solutions).

Pour 2010, 2011 et 2012, les comptes sont retraités en application de la norme IFRS 5 et excluent les activités vinyliques cédées début juillet 2012 pour le compte de résultat des exercices 2012, 2011 et 2010 et pour le bilan des exercices 2012 et 2011.

13 925
collaborateurs

91 sites
de production

Présence
dans **40** pays

10 centres
de R&D

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



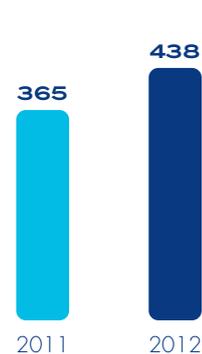
EBITDA

(en millions d'euros)

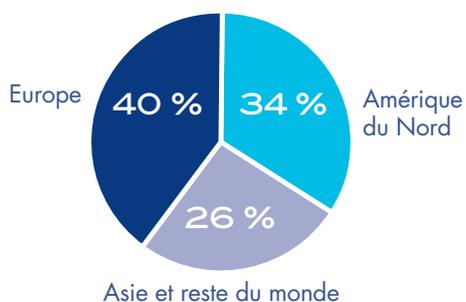


INVESTISSEMENTS

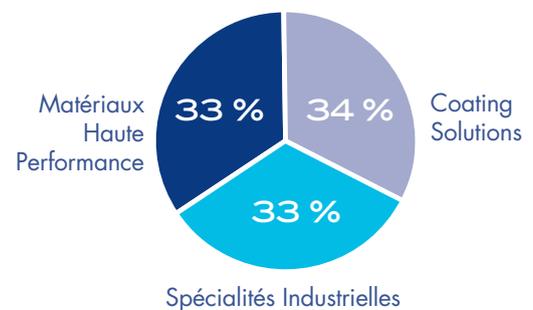
(en millions d'euros)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE D'ACTIVITÉS



RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE

(en millions d'euros)


DIVIDENDE

(en euro par action)



(En millions d'euros sauf précisions contraires)

	2012	2011
Chiffre d'affaires	6 395	5 900
EBITDA	996	1 034
Marge d'EBITDA (EBITDA en % du chiffre d'affaires)	15,6 %	17,5 %
Résultat d'exploitation courant	678	762
Autres charges et produits	(27)	(45)
Résultat d'exploitation	651	717
Résultat net des activités poursuivies	421	572
Résultat net des activités abandonnées	(200)	(587)
Résultat net – Part du Groupe	220	(19)
Dividende par action (en euros)*	1,80	1,30
Capitaux propres	2 311	2 217
Endettement net	900	603
Taux d'endettement	39 %	27 %
Capitaux employés	4 039	3 653
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	499	543
Flux de trésorerie provenant des investissements nets	(754)	(942)
Flux de trésorerie provenant du financement	355	131
Flux de trésorerie libre des activités poursuivies**	206	377
Dépenses d'investissements (hors activités vinyliques)	438	365

* En 2012, montant du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2013.

** Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements, y compris les flux de trésorerie à caractère non récurrent comme les dépenses de restructuration, et hors impact des acquisitions et cessions.

ACTIVITÉ DU GROUPE

UN GROUPE TRANSFORMÉ ET RECENTRÉ SUR LES ACTIVITÉS DE SPÉCIALITÉS

Avec l'acquisition début 2012 des sociétés chinoises Hipro Polymers et Casda Biomaterials dans les polyamides de spécialités bio-sourcés et la cession des activités vinyliques début juillet 2012, Arkema est entré dans une nouvelle phase de son développement avec l'ambition de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés. Dans ce cadre, le Groupe s'est doté d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle signature « Innovative Chemistry » afin de mieux refléter son positionnement sur des niches à forte valeur ajoutée et la qualité de son innovation. En outre, le Groupe est désormais organisé autour de trois nouveaux pôles d'activités : Matériaux Haute Performance, Spécialités Industrielles et Coating Solutions.

En 2012, la présence géographique du Groupe, mieux équilibrée, a continué d'être renforcée avec la poursuite d'investissements importants en Asie et en Amérique du Nord comme :

- l'augmentation de capacité de production de 50 % de l'unité de polymères fluorés PVDF Kynar® située à Changshu en Chine démarrée en juillet 2012 pour répondre à la demande croissante pour les applications émergentes dans les énergies nouvelles et la filtration de l'eau ;
- l'augmentation de capacité de production de 30 % de l'unité de gaz fluoré HFC-125 de Changshu en 2013 ;
- le programme d'investissements d'un montant total de 110 millions de dollars US sur les unités nord américaines de monomères acryliques qui devrait être finalisé fin 2013. Ces investissements permettent (i) d'augmenter la capacité de production d'acide acrylique du site de Clear Lake (Texas) de 30 000 tonnes, (ii) de convertir l'unité d'acrylate de butyle de Bayport (Texas) en unité d'acrylate de 2-éthyle hexyle utilisé notamment dans les adhésifs sensibles à la pression et (iii) de démarrer, sur le site de Clear Lake, une unité de 45 000 tonnes d'acrylate de méthyle utilisé principalement dans le traitement des eaux et la fabrication de certains polymères techniques ;
- le démarrage de la construction, en Malaisie, de la première plateforme de thiochimie d'Arkema en Asie et de la première unité mondiale de bio-méthionine en partenariat avec la société coréenne CJ CheilJedang. L'unité de bio-méthionine destinée à l'alimentation animale sera opérée par CJ CheilJedang. Arkema fournira à CJ CheilJedang la matière première soufrée essentielle à la fabrication de la bio-méthionine et opérera les unités de thiochimie destinés aux marchés du pétrole et du gaz et de la pétrochimie. Le projet, qui représente un investissement global d'environ 450 millions de dollars US, réparti à parts égales entre les deux partenaires, prévoit un démarrage des unités début 2014.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé, en 2012, diverses opérations d'acquisitions et cessions parfaitement en ligne avec sa stratégie de renforcer ses activités de spécialités, sa présence dans les pays à forte croissance et son intégration en aval de ses acryliques. Ainsi, le Groupe a finalisé :

- l'acquisition le 1^{er} février 2012 des sociétés chinoises Hipro Polymers, producteur de polyamide 10 de spécialités bio-sourcé, et Casda Biomaterials, leader mondial de l'acide sébacique issu de l'huile de ricin et utilisé notamment pour la production

de polyamide 10. Ces acquisitions complètent parfaitement la gamme de polyamides 11 et 12 du Groupe et s'inscrivent dans sa stratégie de croissance dans la chimie verte et dans les pays à plus forte croissance ;

- la cession début juillet 2012, de ses activités vinyliques représentant un chiffre d'affaires d'environ un milliard d'euros ;
- l'acquisition le 1^{er} octobre 2012, par sa filiale Coatex, d'un site de production d'additifs et d'émulsions acryliques au Brésil qui lui permettra d'accroître sa présence en Amérique Latine et de renforcer son intégration en aval de ses monomères acryliques ;
- la cession le 1^{er} octobre 2012 de son activité stabilisants étain (additifs plastiques utilisés dans la production de PVC) représentant un chiffre d'affaires d'environ 180 millions d'euros.

LA PERFORMANCE DU GROUPE EN 2012

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à **6,4 milliards d'euros en hausse de 8,4 %** par rapport à 2011. Cette progression intègre un effet périmètre de + 9,4 % reflétant la contribution des acquisitions (résines de spécialités intégrées le 1^{er} juillet 2011 (Cray Valley et Sartomer), sociétés chinoises Hipro Polymers et Casda Biomaterials, alcoxylys et site d'additifs et d'émulsions acryliques au Brésil) et l'impact de la cession de l'activité stabilisants étain finalisée le 1^{er} octobre 2012. Les volumes sont en léger retrait (- 2,0 %) par rapport à 2011 qui constituait, sur le premier semestre, une base de comparaison élevée marquée par des restockages et une croissance en Asie exceptionnelle. Sur la fin de l'année, les volumes dans certaines lignes de produits ont été affectés par la faiblesse de la demande en Europe et des déstockages dans certains secteurs. L'évolution des prix (- 2,6 % par rapport à 2011) reflète essentiellement les baisses qui étaient attendues dans les monomères acryliques et certains gaz fluorés. L'effet de change, principalement lié à l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro, est positif (+ 3,6 %).

EBITDA et résultat d'exploitation courant

Dans un environnement économique moins favorable et plus volatil qu'en 2011, l'EBITDA s'établit à **996 millions d'euros**, proche du niveau record de l'année dernière (1 034 millions d'euros) et pleinement en ligne avec l'objectif du Groupe de dégager en 2012 un EBITDA proche de 1 milliard d'euros. Les bons résultats de ses activités en Amérique du Nord où le Groupe a développé une présence importante (34 % du chiffre d'affaires total du Groupe), la contribution nette des acquisitions et cessions, l'optimisation du mix produits dans les Matériaux Haute Performance et l'impact positif de l'effet de change ont permis de partiellement compenser la légère baisse des volumes, le retour à des conditions de milieu de cycle dans les monomères acryliques, et des marges unitaires en retrait sensible sur certains gaz fluorés. À 15,6 %, la marge d'EBITDA reste parmi les plus élevées de l'industrie chimique.

Le résultat d'exploitation courant s'élève à **678 millions d'euros** contre 762 millions d'euros en 2011, après déduction d'amortissements de 318 millions d'euros en hausse de 46 millions d'euros du fait principalement des acquisitions et de l'effet de change lié au raffermissement du dollar US par rapport à l'euro.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à **220 millions d'euros** contre une perte de - 19 millions d'euros en 2011.

Il intègre des **éléments non récurrents** s'élevant à - **27 millions d'euros** et correspondant principalement à l'impact de la rupture d'approvisionnement en CDT, matière première du polyamide 12, suite à l'incident survenu sur le site d'Evonik à Marl en Allemagne pour un montant de - 17 millions d'euros et aux charges diverses liées aux opérations de cessions et acquisitions.

Il inclut également un **résultat financier** de - **54 millions d'euros** et une **charge d'impôt** de **186 millions d'euros** reflétant la répartition géographique des résultats avec une part importante des résultats du Groupe réalisée en Amérique du Nord et une part plus faible en Europe.

Enfin, il intègre le **résultat net des activités abandonnées** (activités vinyliques) qui s'établit à - **200 millions d'euros**. Il comprend le résultat net opérationnel de l'activité de - 73 millions d'euros et d'autres charges et produits pour un montant total de - 127 millions d'euros. Ces charges incluent l'impact de la mise en place des garanties négociées lors de la finalisation du processus d'information/consultation des instances représentatives du personnel, le coût de la mise en autonomie de l'activité (systèmes d'information, frais juridiques et comptables liés aux apports d'activités...) et des ajustements *post-closing*.

Le **résultat net part du Groupe des activités poursuivies** s'élève à **420 millions d'euros**, soit 6,75 euros par action et 6,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Dividende

Fort de la confiance du Groupe dans ses perspectives moyen-terme et dans la solidité de son bilan et afin de continuer à associer ses actionnaires à la réussite de sa stratégie de croissance ciblée, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende proposé à l'Assemblée Générale le portant ainsi à **1,80 euro par action** contre 1,30 euro par action en 2011, soit un taux de distribution de 25 % du résultat net courant des activités poursuivies de l'exercice. Cette décision est pleinement cohérente avec la nouvelle politique de dividendes annoncée par le Groupe en septembre 2012, à l'occasion de sa Journée Investisseurs, d'atteindre, à terme, un taux de distribution de 30 % de son résultat net courant et son intention d'augmenter de manière significative son dividende pour 2012.

PÔLE MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

Le pôle Matériaux Haute Performance regroupe des activités apportant, dans les différents marchés de niches concernés, des solutions techniques innovantes et à forte valeur ajoutée aux besoins exprimés par leurs clients. Le Groupe détient des positions de tout premier plan dans la plupart des lignes de produits de ce pôle.

Les domaines d'application traditionnels de ce pôle sont l'automobile, le pétrole et gaz, les revêtements, les biens de consommation (cosmétiques, emballage, sport...). Les solutions développées par la R&D du Groupe en matière de développement durable comme les bio-plastiques, l'allègement des matériaux, le photovoltaïque ou les batteries lithium-ion, offrent de nouveaux débouchés à fort potentiel aux activités de ce pôle.

En 2012, le Groupe s'est renforcé dans des marchés de niches à forte valeur ajoutée avec l'intégration de l'activité alcoxyllats industriels de Seppic, l'acquisition des sociétés chinoises Hipro Polymers et Casda Biomaterials dans le domaine des polyamides de spécialités bio-sourcés et l'extension de 50 % de la capacité

de production de l'unité de polymères fluorés Kynar® sur son site de Changshu en Chine destinés aux marchés des revêtements haute performance, du solaire photovoltaïque ou des batteries lithium-ion.

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	2 101	1 952
EBITDA	361	337
Marge d'EBITDA (% du chiffre d'affaires)	17,2 %	17,3 %

Le chiffre d'affaires du pôle Matériaux Haute Performance s'élève à 2 101 millions d'euros, contre 1 952 millions d'euros en 2011. Cette hausse de + 7,6 % reflète la contribution des opérations de gestion du portefeuille d'activités (acquisitions d'Hipro Polymers et de Casda Biomaterials en Chine et des alcoxyllats, et cession de l'activité stabilisants étain), l'optimisation du mix produits et l'effet positif de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro. Les volumes sont en retrait sur l'année (- 3 %) reflétant la faiblesse de la demande en Europe et, au 4^e trimestre, des déstockages dans l'automobile et le photovoltaïque et également quelques décalages de projets dans le secteur du pétrole et du gaz.

L'EBITDA augmente de 7 % à 361 millions d'euros et la marge d'EBITDA se maintient à des niveaux historiquement hauts au-delà de 17 %. Malgré un certain ralentissement sur la fin de l'année principalement en Europe, les Polymères Techniques ont réalisé une très bonne performance qui traduit le succès de leur positionnement sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée (pétrole et gaz, polymères bio-sourcés, matériaux légers destinés aux économies d'énergie dans les transports), le bénéfice d'une gamme unique dans les polyamides de spécialités (PA 10, 11 et 12) et d'une présence géographique bien équilibrée entre chaque région. Les Peroxydes Organiques poursuivent l'amélioration de leurs résultats et l'optimisation de leur portefeuille produits avec la cession de l'activité stabilisants étain finalisée le 1^{er} octobre. L'activité Filtration et Adsorption bénéficie notamment de l'intégration des alcoxyllats et délivre à nouveau un résultat très robuste.

PÔLE SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES

Le pôle Spécialités Industrielles regroupe diverses activités aux caractéristiques communes comme la mise en œuvre de procédés de fabrication complexes, l'existence de marchés mondiaux offrant des perspectives de croissance soutenue, en particulier en Asie et un positionnement parmi les premiers acteurs mondiaux.

Ses principaux marchés sont notamment le pétrole et le gaz, la pétrochimie, la nutrition animale, la réfrigération, le blanchiment du papier, l'automobile.

En 2012, ce pôle a poursuivi son développement avec le lancement de projets majeurs tels que la construction en Malaisie d'une plateforme de thiochimie et d'une usine de bio-méthionine en partenariat avec la société coréenne CJ CheilJedang, la conversion de l'électrolyse mercure de Jarrie (France) en électrolyse à membrane et l'inauguration du chantier « Lacq 2014 » destiné à prolonger l'approvisionnement en matières sulfurées du site de Lacq en France pour les 30 prochaines années.

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	2 096	2 114
EBITDA	399	441
Marge d'EBITDA (% du chiffre d'affaires)	19,0 %	20,9 %

Le chiffre d'affaires du pôle Spécialités Industrielles s'établit à 2 096 millions d'euros contre 2 114 millions d'euros en 2011. L'effet positif de conversion lié à l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro a quasiment compensé (i) la très légère baisse des volumes par rapport à 2011, qui constituait une base de comparaison particulièrement élevée au 1^{er} semestre marquée par des restockages et la croissance exceptionnelle de l'Asie et (ii) la baisse des prix qui était attendue dans certains gaz fluorés.

Le pôle Spécialités Industrielles maintient un niveau de performance très élevé avec un EBITDA de 399 millions d'euros et une marge d'EBITDA de 19 % reflétant les positions de leader mondial du Groupe dans les différents métiers constituant ce pôle. L'ensemble des *Business Units* de ce pôle a bénéficié de la très bonne tenue de ses activités en Amérique du Nord (thiochimie pour la nutrition animale, PMMA soutenu par la forte croissance du marché de l'automobile, gaz fluorés pour l'air conditionné et la réfrigération et Oxygénés) ce qui a permis de compenser partiellement l'impact de la baisse attendue des marges de plusieurs gaz fluorés notamment le HFC-125 en Chine et le ralentissement de la demande pour les PMMA destinés à l'électronique (TV LED).

PÔLE COATING SOLUTIONS

Le pôle Coating Solutions constitue une filiale intégrée constituée, pour la partie amont, des monomères acryliques, pour lesquels Arkema occupe une place de tout premier plan au niveau mondial et des activités aval principalement centrées sur le marché des peintures décoratives et des revêtements industriels.

Outre ces deux secteurs d'activités, les principaux marchés de ce pôle sont les adhésifs et mastics, le traitement de l'eau, le pétrole et le gaz et les superabsorbants destinés notamment à la fabrication des couches-culottes.

En 2012, ce pôle a poursuivi l'intégration des résines de spécialités (Cray Valley et Sartomer) acquises auprès de Total en 2011 et a continué son développement avec l'avancement de son programme d'investissement de 110 millions de dollars US dans ses unités nord américaines de monomères acryliques. En fin d'année, Arkema a finalisé l'acquisition, par sa filiale Coatex, d'un site de production d'additifs et d'émulsions acryliques au Brésil.

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	2 175	1 814
EBITDA	279	284
Marge d'EBITDA (% du chiffre d'affaires)	12,8 %	15,7 %

Le chiffre d'affaires du pôle Coating Solutions s'établit à 2 175 millions d'euros, en hausse de 19,9 % par rapport à 2011. Cette augmentation reflète principalement l'impact de l'acquisition des résines de spécialités intégrées le 1^{er} juillet 2011. À périmètre constant, les volumes sont en léger retrait par rapport à 2011 qui constituait sur le 1^{er} semestre une base de comparaison élevée marquée par des restockages et reflètent la demande toujours faible dans les peintures décoratives en Europe et en Amérique du Nord. L'évolution des prix intègre principalement la baisse attendue des prix dans les monomères acryliques. L'effet de conversion, lié à l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro, est positif et compense partiellement l'impact de la baisse des volumes et des prix.

Les Coating Solutions génèrent en 2012 un EBITDA de 279 millions d'euros quasiment stable par rapport à 2011 et une

marge d'EBITDA de 12,8 % reflétant notamment l'impact dilutif, par rapport au niveau de 2011, de l'intégration sur une année complète des résines acquises auprès de Total. En ligne avec les hypothèses retenues pour 2012, les conditions de marché dans les monomères acryliques ont retrouvé des niveaux de milieu de cycle après le pic qu'elles avaient connu en 2011. Les résines de revêtements bénéficient d'une demande solide dans les revêtements industriels compensant partiellement le niveau toujours faible de la demande dans les peintures décoratives. Les activités d'additifs rhéologiques de Coatex et de résines photoréticulables de Sartomer confirment leur bonne performance, soutenue par l'innovation et l'expansion géographique.

Flux de trésorerie et endettement net au 31 décembre 2012

En 2012, Arkema a généré, pour ses activités poursuivies, un flux de trésorerie libre ⁽¹⁾ de 206 millions d'euros. Ce flux reflète le niveau élevé de l'EBITDA et la maîtrise du besoin en fond de roulement (BFR) qui s'élève à 15,2 % du chiffre d'affaires du Groupe à fin décembre 2012, en ligne avec l'objectif du Groupe de conserver un ratio de BFR sur chiffre d'affaires d'environ 15 %. Ce flux intègre également des investissements pour un montant total de 438 millions d'euros contre 365 millions d'euros en 2011. Ces investissements incluent des investissements courants pour un montant de 351 millions d'euros, des investissements exceptionnels de 75 millions d'euros liés à divers projets industriels du Groupe (plateforme de thiochimie en Malaisie, projet Lacq 2014, conversion de l'électrolyse mercure à Jarrige) et un investissement de 12 millions d'euros lié au triplement de capacité du polyamide 10 d'Hipro en Chine, ce dernier investissement étant intégré dans le flux d'acquisition.

La dette nette s'établit à 900 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 603 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit un ratio d'endettement sur fonds propres de 39 %, en ligne avec l'objectif du Groupe de maintenir son taux d'endettement en dessous de 40 %. Outre le paiement du dividende de 1,30 euro par action pour un montant total de 81 millions d'euros, elle intègre l'impact des acquisitions et cessions, avec une sortie de trésorerie pour un montant net de 231 millions d'euros, correspondant principalement à l'acquisition des sociétés Hipro Polymers et Casda Biomaterials en Chine et d'un site d'additifs et d'émulsions acryliques au Brésil et à la cession de l'activité stabilisants étain finalisée le 1^{er} octobre.

Dans le cadre de sa politique de financement à long terme, dont l'objectif est de diversifier ses sources de financement tout en étendant la maturité de sa dette, Arkema a procédé en 2012 à des émissions obligataires pour un montant total de 480 millions d'euros.

Perspectives

Pour 2013, le Groupe est confiant dans sa capacité à réaliser à nouveau une performance très solide tout en restant prudent sur l'évolution du contexte macroéconomique. Les conditions de marché devraient rester contrastées. Elles devraient être globalement solides en Amérique du Nord avec une reprise progressive des peintures décoratives et devraient rester difficiles en Europe. La Chine devrait retrouver progressivement des niveaux de croissance plus élevés. Les prix des matières premières et les taux de change notamment du dollar US par rapport à l'euro devraient rester volatils.

(1) Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements hors impact de la gestion du portefeuille.

En ligne avec son ambition de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés, Arkema concentrera ses efforts sur la mise en œuvre de ses grands projets de croissance organique tels que la construction de sa plateforme de thiochimie en Malaisie, son programme d'investissements dans les acryliques en Amérique du Nord et ses développements industriels dans les polymères fluorés et les polyamides de spécialités bio-sourcés en Chine. Pour soutenir sa croissance organique, le Groupe anticipe de réaliser des investissements représentant environ 500 millions d'euros en 2013 et poursuivra ses réflexions d'acquisitions ciblées. Le Groupe continuera également à miser fortement sur l'innovation, les perspectives des projets en cours étant prometteuses notamment sur la thématique du développement durable. Enfin, le Groupe continuera à gérer de façon stricte ses coûts et sa trésorerie.

Au-delà, le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2016 avec l'ambition de réaliser à cet horizon un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros et une marge d'EBITDA de 16 % tout en maintenant un taux d'endettement inférieur à 40 %. L'augmentation de l'EBITDA de 996 millions d'euros en 2012 à 1 280 millions d'euros en 2016 proviendrait, pour environ 144 millions d'euros,

de la croissance organique et pour environ 140 millions d'euros de l'impact de la gestion de portefeuille.

La croissance organique serait principalement soutenue par des projets de croissance développés grâce à l'innovation et à l'expansion géographique dans des pays à plus forte croissance comme la Chine, l'Inde, le Brésil et le Moyen-Orient et des mesures d'économies de coûts qui permettraient de partiellement compenser l'inflation sur les frais fixes. En matière de gestion du portefeuille, le Groupe envisage de procéder à des acquisitions ciblées de petite à moyenne taille représentant un chiffre d'affaires additionnel d'environ 1 milliard d'euros et à des cessions de petites activités, non stratégiques pour le Groupe, représentant un chiffre d'affaires d'environ 400 millions d'euros. Avec la cession de son activité stabilisants étain, finalisée le 1^{er} octobre 2012, le Groupe a réalisé environ la moitié de son programme de cession.

À plus long terme, le Groupe a précisé sa vision pour 2020 et ambitionne de réaliser à cet horizon un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et une marge d'EBITDA proche de 17 % tout en maintenant un taux d'endettement en dessous de 40 %.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ARKEMA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
<i>(En millions d'euros sauf indication contraire)</i>					
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	605	605	615	619	629
b) Nombre d'actions émises	60 454 973	60 454 973	61 493 794	61 864 577	62 877 215
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7	8	10	12	14
b) Résultat avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	69	224	8	5	2
c) Impôts sur les bénéfices	30	48	40	31	36
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	94	20	42	(289)	26
f) Montant des bénéfices distribués	36	37	61	81	NC
III - RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements, dépréciations et provisions	1,63	4,49	0,78	0,58	0,61
b) Résultat après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	1,55	0,33	0,68	(4,68)	0,42
c) Dividende net versé à chaque action	0,60	0,60	1,00	1,30	NC
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	8	8	8	8	7
b) Montant de la masse salariale	5	3	5	5	7
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2	1	2	2	3

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de onze administrateurs dont neuf sont qualifiés d'indépendants au regard des critères fixés par le Règlement intérieur du Conseil d'administration et par le Code AFEP-MEDEF, soit 82 % de ses membres.

Le Conseil d'administration compte deux femmes sur les onze membres le composant (soit 18 % des membres). Le Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance émettra des recommandations, dans les prochaines années, et notamment pour l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, en vue d'atteindre les objectifs fixés par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2012 avec un taux de présence moyen de l'ensemble des administrateurs à ces séances de 90 %.



**THIERRY
LE HÉNAFF**

*Président-directeur
général*

Né en 1963

Première nomination : 2006

Échéance du mandat en cours : 2016

40 167 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Président-directeur général
- Président du Conseil d'administration d'Arkema France

Autres mandats et fonctions

- Administrateur d'Eramet*



**PATRICE
BRÉANT**

*Administrateur représentant
les salariés actionnaires*

Né en 1954

Première nomination : 2010

Échéance du mandat en cours : 2014

285 parts de FCPE ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur représentant les salariés actionnaires
- Membre du conseil de surveillance du FCPE Arkema Actionnariat France
- Ingénieur Expert en Méthodologie Expérimentale et en Maîtrise Statistique des Procédés



**FRANÇOIS
ÉNAUD**

*Administrateur
indépendant*

Né en 1959

Première nomination : 2006

Échéance du mandat en cours : 2015

301 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Gérant exécutif de groupe Steria SCA*
- Administrateur et Président-directeur général de Steria S.A.
- Président du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)
- Administrateur de Steria UK Limited (GB)
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Steria Holding Limited (GB)
- Membre du conseil de Steria Mummert Consulting A.G. (Allemagne)

⁽¹⁾ Détenues au 31 décembre 2012

* Société cotée



BERNARD KASRIEL

Administrateur indépendant

Né en 1946
Première nomination : 2006
Échéance du mandat en cours : 2013
 800 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Administrateur de L'Oréal*
- Director de Nucor* (États-Unis)



VICTOIRE DE MARGERIE

Administrateur indépendant

Née en 1963
Première nomination : 2012
Échéance du mandat en cours : 2015
 300 actions ⁽²⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Président de Rondol Industrie
- Administrateur d'Ecoemballages
- Administrateur d'Eurazéo*
- Administrateur de Norsk Hydro* (Norvège)
- Administrateur de Morgan Crucible* (GB)



LAURENT MIGNON

Administrateur indépendant

Né en 1963
Première nomination : 2006
Échéance du mandat en cours : 2015
 300 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Directeur général de Natixis S.A.*
- Administrateur de Sequana*
- Représentant permanent de Natixis, censeur au conseil de surveillance de BPCE
- Administrateur de NGAM (Natixis Global Asset Management) et Président du Conseil d'administration
- Président du Conseil d'administration de Coface S.A.
- Director de Lazard Ltd*



THIERRY MORIN

Administrateur indépendant

Né en 1952
Première nomination : 2006
Échéance du mandat en cours : 2013
 1 000 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Fonctions au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Président du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Président du Conseil d'administration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
- Président de la société Thierry Morin Consulting (TMC)

(1) Détenues au 31 décembre 2012

(2) Détenues au 1^{er} mars 2013

* Société cotée



**MARC
PANDRAUD**

*Administrateur
indépendant*

Né en 1958

Première nomination : 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

500 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Président de Deutsche Bank en France



**CLAIRE
PEDINI**

*Administrateur
indépendant*

Née en 1965

Première nomination : 2010

Échéance du mandat en cours : 2014

300 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité d'audit et des comptes
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Directeur général adjoint de la Compagnie Saint-Gobain en charge des Ressources Humaines



**JEAN-PIERRE
SEEUWS**

*Administrateur
indépendant*

Né en 1945

Première nomination : 2006

Échéance du mandat en cours : 2016

2 900 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité d'audit et des comptes
- Président du Comité stratégique



**PHILIPPE
VASSOR**

*Administrateur
indépendant*

Né en 1953

Première nomination : 2006

Échéance du mandat en cours : 2013

1 300 actions ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés :

Au sein du Groupe Arkema

- Administrateur indépendant
- Président du Comité d'audit et des comptes
- Membre du Comité stratégique

Autres mandats et fonctions

- Président de Baignas SAS
- Président de V.L.V SAS
- Président de DGI Finance SAS
- Administrateur de BULL*

(1) Détenues au 31 décembre 2012

* Société cotée

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PERSONNALITÉS DONT LE RENOUELEMENT OU LA RATIFICATION DE LA COOPTATION EST SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de quatre ans, les mandats de Messieurs Bernard Kasriel, Thierry Morin, Marc Pandraud et Philippe Vassor qui arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale.

Par ailleurs, Madame Victoire de Margerie a été cooptée lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 novembre 2012 en remplacement de Madame Isabelle Kocher, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière. Il est en conséquence proposé à l'Assemblée Générale de ratifier cette cooptation.

BERNARD KASRIEL

Bernard Kasriel est administrateur indépendant selon les critères, conformes au Code AFEP-MEDEF, retenus par la Société. Il est également membre du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance et du Comité stratégique.

Le renouvellement de son mandat permettra au Conseil d'administration de continuer à bénéficier de sa longue expérience acquise dans la gestion de sociétés industrielles et à l'international.

En 2012, le taux de présence de Bernard Kasriel aux réunions du Conseil d'administration, du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance et du Comité stratégique a été de 100 %.

Né en 1946, Bernard Kasriel est diplômé de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de la *Harvard Business School* et de l'INSEAD. Il a été associé de LBO France de septembre 2006 à septembre 2011.

Il a rejoint la société Lafarge en 1977 comme directeur général adjoint (puis directeur général) de la Branche Sanitaire. Il a été nommé directeur général adjoint du groupe Lafarge et membre de son Comité exécutif en 1981. Après deux années passées aux États-Unis comme Président et COO de National Gypsum, il est devenu en 1989 administrateur directeur général, Vice-président directeur général de Lafarge en 1995 puis directeur général (CEO) de 2003 à fin 2005.

Avant de rejoindre Lafarge, Bernard Kasriel avait commencé sa carrière à l'Institut de Développement Industriel (1970), avant d'exercer des fonctions de direction générale dans des entreprises régionales (1972), puis de rejoindre la Société Phocéenne de Métallurgie en qualité de directeur général adjoint (1975).

THIERRY MORIN

Thierry Morin est administrateur indépendant selon les critères, conformes au Code AFEP-MEDEF, retenus par la Société. Il est également Président du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance et membre du Comité stratégique.

Le renouvellement de son mandat permettra au Conseil d'administration de continuer à bénéficier de sa longue expérience de l'industrie et du domaine financier.

En 2012, le taux de présence de Thierry Morin aux réunions du Conseil d'administration, du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance et du Comité stratégique a été de 100 %.

Né en 1952, Thierry Morin est titulaire d'une maîtrise de gestion de l'Université de Paris IX – Dauphine. Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur et des Arts et des Lettres, il est également Président du Conseil d'administration de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et Président de la société Thierry Morin Consulting.

Ayant rejoint le groupe Valeo en 1989, il a exercé différentes fonctions au sein de cette société (directeur financier de branche, du Groupe et des achats et de la stratégie) avant de devenir directeur général adjoint en 1997, directeur général en 2000, Président du Directoire en 2001 puis Président-directeur général de mars 2003 à mars 2009. Auparavant, il avait exercé différentes fonctions au sein des sociétés Burroughs, Schlumberger et Thomson Consumer Electronics.

MARC PANDRAUD

Marc Pandraud est administrateur indépendant selon les critères conformes au Code AFEP-MEDEF, retenus par la Société et membre du Comité stratégique.

Le renouvellement de son mandat permettra au Conseil d'administration de continuer à bénéficier de sa longue expérience acquise dans le domaine financier.

En 2012, le taux de présence de Marc Pandraud aux réunions du Conseil d'administration et du Comité stratégique a été de 100 %.

Né en 1958, Marc Pandraud est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP). Il est Président des activités de Deutsche Bank en France depuis juin 2009.

Il débute sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell (1982-1985). Il devient ensuite Vice-président de Bear Stearns & Co Inc. (1985-1989), directeur général de SG Warburg France S.A. (1989-1995), directeur général de Deutsche Morgan Grenfell (1995-1998), puis directeur général, responsable des activités de banque d'affaires (1998). Il rejoint ensuite Merrill Lynch où il occupe les fonctions de directeur exécutif de Merrill Lynch & Co Inc. (1998) et de directeur général de Merrill Lynch France (1998) puis, Président de Merrill Lynch France (2005-2009). Marc Pandraud est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

PHILIPPE VASSOR

Philippe Vassor est administrateur indépendant selon les critères, conformes au Code AFEP-MEDEF, retenus par la Société. Il est également Président du Comité d'audit et des comptes et membre du Comité stratégique.

Ayant effectué l'essentiel de sa carrière chez Deloitte en tant que commissaire aux comptes puis Président-directeur général en France, le renouvellement de son mandat permettra au Conseil d'administration de continuer à bénéficier de ses compétences particulières en matière financière.

En 2012, le taux de présence de Philippe Vassor aux réunions du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des comptes et du Comité stratégique a été de 92 %.

Né en 1953, Philippe Vassor est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) et il est également diplômé expert-comptable et commissaire aux comptes.

Il est Président de la société Baignas S.A.S. depuis juin 2005.

Philippe Vassor a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle (1975 à 2005) au sein du cabinet Deloitte dont il est devenu le Président-directeur général en France et membre de l'*Executive Group* mondial, en charge des ressources humaines (de 2000 à 2004).

VICTOIRE DE MARGERIE

Victoire de Margerie est administrateur indépendant selon les critères, conformes au Code AFEP-MEDEF, retenus par la Société. Elle est également membre du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance et du Comité stratégique.

La ratification de son mandat permettra au Conseil d'administration de bénéficier de son expérience de l'industrie et de l'international, ainsi que de son expérience en tant qu'administrateur de sociétés cotées en France et à l'étranger, plus particulièrement s'agissant des questions de gouvernance.

Depuis sa nomination, le taux de présence de Victoire de Margerie aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance a été de 100 %.

Née en 1963, Victoire de Margerie est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC) et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, et titulaire d'un DESS de droit privé de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'un doctorat de Sciences de gestion à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas. Depuis 2009, elle est Présidente et principale actionnaire de la PME britannique de micromécanique Rondol Industrie. Cette société n'est pas cotée.

Elle a auparavant occupé des fonctions industrielles opérationnelles en Allemagne, en France et aux États-Unis au sein d'Elf Atochem, chez Carnaud MetalBox et Pechiney. Entre 2002 et 2011 elle a aussi enseigné la stratégie et le management technologique à l'École de Management de Grenoble.

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Distribution d'une somme prélevée sur le poste « primes d'émission, de fusion et d'apport » diminuée du montant du report à nouveau négatif.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Morin.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Pandraud.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Vassor.
- Ratification de la cooptation de Madame Victoire de Margerie en qualité d'administrateur.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Par ailleurs, le conseil de surveillance du FCPE Arkema Actionariat France a déposé un projet de résolution, non agréée par le Conseil d'administration, visant à proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions :

- Option pour le paiement du dividende en actions.

PRÉSENTATION ET TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS 1 ET 2 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les **résolutions 1 et 2** ont respectivement pour objet d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

RÉSOLUTION 3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

La **3^e résolution** a pour objet de constater le bénéfice de l'exercice 2012 de la Société qui s'élève à 26 433 736,89 euros et de l'affecter au compte de report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un bénéfice de 26 433 736,89 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice

s'élevant à 26 433 736,89 euros au compte de report à nouveau de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	26 433 736,89 €
Report à nouveau antérieur	(174 644 789,27) €
Nouveau solde du report à nouveau	(148 211 052,38) €

RÉSOLUTION 4 FIXATION DU DIVIDENDE

La **4^e résolution** a pour objet d'approuver la distribution **en numéraire** d'un dividende de **1,80 euro par action**, prélevé sur le compte de réserve « primes d'émission, de fusion et d'apport ».

Ce montant représente **25 % du résultat net courant des activités poursuivies** de l'exercice, en ligne avec l'objectif du Groupe, présenté à la Journée Investisseurs de septembre 2012, de distribuer à terme 30 % du résultat net courant du Groupe.

Cette distribution est éligible en totalité à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Le détachement du coupon interviendra le **6 juin 2013**. Le dividende sera mis en paiement le **11 juin 2013**. Si la résolution A, proposée par le FCPE Arkema Actionnariat France et non agréée par le Conseil d'administration, est votée, les dates de paiement du dividende seront modifiées comme indiqué dans le texte de la résolution A.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Distribution d'une somme prélevée sur le poste « primes d'émission, de fusion et d'apport » diminué du montant du report à nouveau négatif)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que les réserves distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent à un montant global de 976 824 205,11 euros, diminué du montant du report à nouveau négatif de (148 211 052,38) euros, soit un montant total de 828 613 152,73 euros, et décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de distribuer un dividende, prélevé sur le compte de réserve « primes d'émission, de fusion et d'apport » de la façon suivante :

Réserves « primes d'émission, de fusion et d'apport »	976 824 205,11 €
Report à nouveau	(148 211 052,38) €
Solde des Réserves « primes d'émission, de fusion et d'apport » diminué du montant du report à nouveau	828 613 152,73 €
Dividende distribué	113 178 987,00 €
Nouveau Solde des Réserves Distribuables	715 434 165,73 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement au titre des 62 877 215 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2012 et existantes à la date de la réunion du Conseil d'administration qui arrête le projet de résolutions, d'un dividende de 113 178 987 euros correspondant à une distribution de 1,80 euro par action, étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par la Société.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil à prélever sur le compte « primes d'émission, de fusion et d'apport » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de souscriptions ou d'attributions auxquelles il aura été procédé avant la date de paiement du dividende et ayant droit audit dividende. Le dividende de l'exercice 2012 sera détaché de l'action le 6 juin 2013 et mis en paiement le 11 juin sur les positions arrêtées le 10 juin 2013 au soir.

Cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France tel qu'indiqué à l'article 158.3-2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende mis en paiement au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

Exercice	2009	2010	2011
Dividende net par action (en euros)	0,60 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	1,30 ⁽¹⁾

(1) Montants éligibles en intégralité à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France tel qu'indiqué à l'article 158.3-2° du Code Général des Impôts.

RÉSOLUTIONS 5 À 9

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les 5^e à 8^e résolutions concernent le **renouvellement des mandats** d'administrateurs de la Société, pour une durée de quatre ans, de Messieurs Bernard Kasriel, Thierry Morin, Marc Pandraud et Philippe Vassor.

La 9^e résolution a pour objet de **ratifier la cooptation**, en qualité d'administrateur, de Madame Victoire de Margerie, intervenue le 7 novembre 2012 en remplacement de Madame Isabelle Kocher, démissionnaire.

Les biographies sont détaillées en pages 15 et 16 de la présente brochure.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Morin)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Morin vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Pandraud)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Pandraud vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Vassor)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Vassor vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation de Madame Victoire de Margerie en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, ratifie la nomination de Madame Victoire de Margerie en qualité

d'administrateur décidée, à titre provisoire, par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 novembre 2012, en remplacement de Madame Isabelle Kocher, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

RÉSOLUTION 10

AUTORISATION DE RACHAT D' ACTIONS

La **10^e résolution** a pour objet de **renouveler l'autorisation** donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 d'acheter ou faire acheter des actions de la Société.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment à l'exclusion des périodes éventuelles d'offre publique sur le capital de la Société.

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions :

Prix d'achat unitaire maximum : 110 euros

Montant global maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : 100 millions d'euros

Pourcentage de rachat maximum : 10 % des actions composant le capital social

Objectifs du programme : toute affectation per mise par la loi, et en premier lieu, la couverture des plans d'attribution d'actions de performance

Durée de l'autorisation : 18 mois

Utilisations passées :

La Société détenait, au 31 décembre 2012, 314 034 actions propres, toutes affectées à l'objectif de couverture de plans d'attribution d'actions de performance mis en place pour fidéliser et motiver les salariés. Ces actions auto-détenues permettent ainsi de procéder sans effet dilutif aux attributions effectives d'actions de performance.

Le détail des programmes en cours et à venir figure à la section 5.2.4 du document de référence 2012 (pages 227 à 230).

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, étant précisé que cette limite de 10 % s'applique à un nombre d'actions de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :

- (i) le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 110 euros ;

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- (ii) le montant global maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élève à 100 millions d'euros ;
- (iii) les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- (iv) les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende ;
- (v) l'acquisition ou le transfert de ces actions peuvent être effectués à tout moment, à l'exception des périodes d'offres publiques sur les titres de la Société, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :

- (i) de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (a) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations

éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ou (b) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (c) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;

- (ii) de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- (iii) de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe ;
- (iv) d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe des actions de la Société, notamment dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- (v) de proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un Plan d'Épargne Entreprise dans les

conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- (vi) d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées en vue de réduire le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée Générale décide que cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée. Elle prive d'effet pour sa part non utilisée la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 11

RÉDUCTION DU CAPITAL

La 11^e résolution a pour objet de **renouveler l'autorisation** donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 24 mai 2011 de procéder, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, par annulation de tout ou parties des actions auto-détenues, dans le cadre du programme de rachats d'actions, dans la limite de 10 % du capital social. Cette autorisation serait donnée pour une durée de 24 mois.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société

qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

- décide que la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- confère au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes formalités.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

RÉSOLUTION 12

ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La **12^e résolution** a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à attribuer des actions de performance de la Société à certains salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou de sociétés du Groupe Arkema afin de les fidéliser et de les associer étroitement au développement du Groupe ainsi qu'à ses performances boursières.

Toutes les actions de performance qui seront attribuées aux mandataires sociaux éligibles (uniquement Président-directeur général) **et aux membres du Comité exécutif (6 membres) seront soumises à des critères de performance.** Pour les autres bénéficiaires, les critères de performance ne s'appliqueront qu'à la fraction des droits attribués excédant 100.

Le nombre total d'actions existantes ou à émettre de la Société pouvant être attribuées, en une ou plusieurs fois, dans le cadre de la présente autorisation demandée pour une **durée de 38 mois** ne pourra excéder **1 250 000, soit 2 % du capital social au 31 décembre 2012.** Conformément à la pratique passée et aux principes généraux définis en matière de rémunération long-terme en capital, les actions de performance définitivement attribuées correspondront à des actions existantes acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et n'entraîneront donc pas de dilution effective.

En vertu de la précédente autorisation, donnée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2009, le Conseil d'administration a attribué au titre des plans 2010, 2011 et 2012, 663 663 actions, soit 1 % du capital social à la date de ladite Assemblée Générale. Aucune attribution n'a été réalisée depuis le 1^{er} janvier 2013.

Compte tenu des actions de performance et stock-options en circulation au 31 décembre 2012 et du nombre d'actions pouvant être attribuées dans le cadre de l'autorisation demandée à cette Assemblée Générale, la **dilution potentielle maximale** représente **4,6 % du capital social de la Société au 31 décembre 2012.**

Des obligations de conservation ont été définies pour le Président-directeur général et les membres du Comité exécutif du Groupe jusqu'à la date de cessation de leurs fonctions. Ces obligations sont détaillées dans la section 3.4.4.2 du document de référence 2012 (page 117).

Le détail de l'ensemble des plans mis en place par le Conseil d'administration figure dans la section 5.2.6 du document de référence 2012 (pages 232 à 234).

Principes généraux de la politique de rémunération long-terme en capital

Les attributions au profit du Président-directeur général sont décidées par le Conseil d'administration (composé d'une très large majorité d'administrateurs indépendants) sur proposition du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance (composé uniquement d'administrateurs indépendants). Les attributions au profit des membres du Comité exécutif sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2013, a précisé les **principes de la politique de rémunération en capital** applicables à compter de l'année 2013 comme suit :

- associer les dirigeants et certains collaborateurs du Groupe à son développement et ses performances boursières à moyen terme ;
- poursuivre la politique d'attribution mise en œuvre dès 2006, à savoir une attribution pas seulement réservée aux cadres dirigeants, mais concernant quelque 700 collaborateurs du Groupe (soit environ 5 % des collaborateurs du Groupe), dont la performance a été exceptionnelle, ou qu'il convient de fidéliser ;
- augmenter la période d'acquisition définitive des droits à un minimum de trois ans, afin d'ancrer la dimension de rémunération à moyen terme dans le cadre de la rémunération globale ;
- conditionner, de façon impérative pour les cadres dirigeants, l'attribution définitive au respect de deux critères de performance exigeants, s'appliquant chacun à 50 % des droits attribués :
 - un critère interne portant sur la croissance de l'EBITDA d'Arkema, en pleine cohérence avec les perspectives financières communiquées au marché,
 - un critère externe de comparaison de la marge d'EBITDA moyenne d'Arkema par rapport à la marge d'EBITDA moyenne d'un panel de sociétés chimiques* sur une même période d'au moins trois ans ;
- en règle générale, attribuer des actions existantes, acquises dans le cadre du programme de rachat, n'entraînant pas de dilution pour l'actionnaire ;
- abandonner les dispositifs d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Principales caractéristiques des plans d'actions qui seraient mis en œuvre en 2013

Sous réserve de l'approbation de cette résolution, les plans mis en œuvre en 2013 seront soumis aux **critères de performance** suivants évalués sur une **durée de 4 ans** :

- la croissance de l'EBITDA (50 % des attributions) ;

La totalité des droits au titre de ce critère serait attribuée si l'EBITDA de 2016 atteint 1 280 millions d'euros (en ligne avec les objectifs financiers présentés lors de la « Journée Investisseurs » de septembre 2012) ;

* Le panel sera constitué d'ArkzoNobel (Specialty Chemicals uniquement), BASF (hors Oil and Gas), Clariant, Lanxess, Solvay, Celanese (retraité des proportionnels), Chemtura, Dow. Il pourra évoluer si le paysage concurrentiel évolue notablement.

- La marge d'EBITDA comparée (50 % des attributions).

La totalité des droits au titre de ce critère serait attribuée si la marge d'EBITDA moyenne d'Arkema, sur la période 2013 à 2016, est supérieure ou égale d'un point à la moyenne du panel retenu.

Si la moyenne d'Arkema, sur la période 2013 à 2016, est égale à la moyenne du panel retenu, le taux d'attribution serait de 85 %.

Aucune action ne serait attribuée si la marge d'EBITDA moyenne d'Arkema, sur la période 2013 à 2016, est inférieure de 2,5 points ou plus à la moyenne du panel retenu.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société soumises à conditions de performance, pour une durée de 38 mois et dans la limite d'un montant maximum de 1 250 000 actions (2 % du capital social))

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- i. autorise le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L.225-197-1.11 du Code de commerce), de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code ;
- ii. décide que les actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux susvisés de la Société, et aux membres du Comité exécutif, seront assorties d'au moins deux critères de performance (un critère externe et un critère interne) fixés par le Conseil d'administration, et notamment en fonction desquels sera déterminé le nombre d'actions définitivement acquises, ces critères étant appréciés sur une période minimum de deux exercices ;
- iii. décide qu'au titre de la présente autorisation, le conseil pourra attribuer un nombre maximum de 1 250 000 actions existantes ou à émettre de la Société (soit 2 % du capital social) (le « Plafond »), étant précisé que ce Plafond est fixé compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- iv. décide que le Conseil d'administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution :
 - (i) la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive, qui sera d'une durée minimale de deux ans, et
 - (ii) la période d'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période courant à compter de l'attribution définitive des actions, qui sera, pour tout ou partie des actions, d'une durée minimale de deux ans, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée minimale de quatre ans et pour lesquelles la durée de l'obligation de conservation pourra être supprimée ou réduite ;
- v. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, et qu'en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution définitive des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; ces actions seront librement cessibles ;
- vi. décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution seront acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale au titre de l'article L. 225-209 dudit Code ;
- vii. prend acte de ce qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation par les actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation, et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles ;
- viii. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment afin de :
 - (i) déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes,
 - (ii) déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, les critères d'attribution, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions et les modalités d'attribution des actions et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ainsi attribuées,
 - (iii) fixer, notamment pour les actions attribuées aux mandataires sociaux éligibles et aux membres du Comité exécutif, les critères de performance,
 - (iv) décider pour les actions attribuées aux mandataires sociaux éligibles de la Société, soit qu'elles ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité d'actions attribuées gratuitement que ces derniers seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,

- (v) fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions,
- (vi) décider la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvellement émises,
- (vii) décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées gratuitement sera ajusté, et
- (viii) plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

PROJET DE RÉSOLUTION NON AGRÉÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution proposée par le conseil de surveillance du FCPE Arkema Actionnariat France.

RÉSOLUTION A

(Option pour le paiement du dividende en actions)

Conformément à l'article L.232-18 du Code de commerce et à l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité de percevoir le dividende soit en numéraire, soit en actions ordinaires nouvelles.

Chaque actionnaire pourra opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions, étant toutefois précisé que cette option s'appliquera au montant total du dividende auquel il a droit.

Les actions nouvelles, en cas d'option pour le paiement du dividende en actions, seront émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Arkema sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions nouvelles entre le 18 juin 2013 et le 1^{er} juillet 2013 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire.

Au-delà du 1^{er} juillet 2013, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le dividende de l'exercice 2012 sera en conséquence détaché le 18 juin et la mise en paiement du dividende, quelle que soit l'option choisie, soit en actions ou en espèces, inter viendra à compter du 12 juillet 2013.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en oeuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution ainsi que l'augmentation de capital qui en résultera et approuver aux statuts les modifications corrélatives relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

MARDI 4 JUIN 2013 À 15 H00

au Palais des Congrès de Paris,
2 place de la Porte Maillot – 75017 Paris



Demande à retourner à :

ARKEMA
Direction de la Communication Financière
420 rue d'Estienne d'Orves
92705 Colombes Cedex – France

Je soussigné(e),

Mme Mlle M. Société

Nom (ou dénomination sociale) : Prénom :

N° : Rue :

Code postal : Ville : Pays :

Adresse électronique : @

Reconnais avoir déjà reçu les documents se rapportant tant à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013 et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce, à savoir : l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions, l'exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé (avec le tableau annexé concernant les résultats des cinq derniers exercices).

Demander à Arkema de m'adresser, avant l'Assemblée Générale Mixte, les documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, rassemblés dans le document de référence 2012 que vous pouvez également consulter et/ou commander sur www.finance.arkema.com.

Envoi des documents sous format papier

Fait à : le : 2013

Envoi des documents sous format électronique

Signature



DEMANDE D'ENVOI PAR INTERNET

aux actionnaires nominatifs des documents de participation aux Assemblées Générales



Nous vous proposons de vous transmettre par voie électronique le dossier de convocation aux Assemblées Générales.

Si vous souhaitez participer à cette démarche de développement durable, nous vous invitons à nous retourner le document ci-dessous dûment complété et signé à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
CTS – Services aux Émetteurs – Assemblées
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex – FRANCE

Je souhaite que me soit dorénavant envoyé **par internet à mon adresse électronique** indiquée ci-dessous le dossier de convocation aux Assemblées Générales d'Arkema.

Mme Mlle M. Société

Nom (ou dénomination sociale) : Prénom :

N° : Rue :

Code postal : Ville : Pays :

J'indique mon adresse électronique : @

Si vous décidez, à tout moment, de recevoir à nouveau votre convocation par voie postale, il vous suffira de nous en informer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à : le : 2013

Signature





COMMUNICATION FINANCIÈRE

 **N° Vert** 0 800 01 00 01

APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE

actionnaires-individuels@arkema.com

www.finance.arkema.com

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Direction de la Communication Financière
420, rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes - France
www.arkema.com



Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de source contrôlée.